

## Muselière: on persiste dans le ridicule!

Genève, le 27 septembre.

Concerne votre article «La Ville accroît encore la confusion sur le port obligatoire de la muselière» du 26 septembre.

Voilà, le règlement transitoire prévoyant le port obligatoire de la muselière dans les parcs publics pour tous les chiens (quelle que soit leur race) a été rédigé, malgré la vague de protestations que l'annonce de ce règlement avait suscitée, malgré une pétition lancée par la SPA et la Société genevoise des vétérinaires au début de ce mois ayant recueilli plusieurs milliers de signatures d'habitants mécontents, et malgré le fait qu'il semble clair que cette mesure ne résoudra pas le problème - complexe - des chiens dit dangereux. Or, au lieu de faire marche arrière, de décider - la tête froide - de traiter ce sujet délicat autrement, plus efficacement, nos autorités - après avoir cédé à la panique - persistent dans le ridicule.

Le 21 septembre, la Ville de Genève annonce une liste des parcs concernés relativement brève, cette liste est même

publiée dans la FAO du lendemain. Parallèlement, la Ville fait marche arrière, c'est la quasi-totalité des parcs qui devrait être concernée; une nouvelle liste est ainsi publiée sur le site internet de la Ville comprenant - par exemple - l'Île Rousseau (!) Depuis exit aussi cette liste, et, nouvelle surprise, la muselière devrait être portée par tous les chiens (quelle que soit leur race) sur les quais, les promenades, dans les squares... la Ville de Genève voyant soudainement un parc public dès qu'il y a deux arbres l'un à côté de l'autre, tout en reconnaissant qu'elle aurait préféré que cette mesure ne concerne que les chiens dangereux, et renvoyant ainsi la responsabilité au Canton... Bel exemple de gestion d'un sujet par nos autorités, mais sommes-nous vraiment surpris?

Il est incontestable qu'il existe un problème avec certains chiens, que certains maîtres n'arrivent pas à maîtriser, et que ces maîtres-là doivent être sanctionnés sévèrement, plus sévèrement que ce n'est le cas actuellement. Il n'est en effet pas tolérable que

la vie de nos enfants soit mise en danger par quelques propriétaires irresponsables.

Il est également clair que les aires de jeux pour enfants ne doivent pas être occupées par les chiens, comme c'est trop souvent le cas, en toute impunité. Les règlements en vigueur prévoient déjà que tous les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse dans les parcs publics, et qu'ils sont interdits notamment dans les aires de jeux, dans les pataugeoires et dans les préaux. N'aurait-il pas fallu déjà commencer par appliquer sévèrement la législation existante? Eh bien non nos autorités préfèrent prendre de nouvelles mesures, dans la précipitation, multipliant ainsi les règlements, sans se soucier de l'application de ceux déjà en vigueur!

Et alors que la nouvelle priorité de la police sera de courir après les chiens, nos parcs continueront à se remplir de dealers et de seringues et les incivilités et l'insécurité iront grandissantes.

*Nathalie Fontanet,  
conseillère municipale*